

**Nouvel
élan
2023-2026**

Projet de coopération

adopté en AG du 1er juin 2023

Sommaire

1. Préalable : amplifier les coopérations au service d'une dynamique métropolitaine soucieuse des équilibres3

Une démarche politique pour organiser les équilibres territoriaux
La conviction que le développement harmonieux de chacun bénéficie à tous

2. Un projet construit sur le bilan de la coopération 2014-2022 4

Dépasser des exercices d'observation
Renforcer une scène de dialogue à l'échelle métropolitaine
Proposer des formats de coopération souples pour garantir leur pérennité

3. Projet de coopération 2023-2026 6

Axe 1 : Dialoguer

Axe 2 : Coopérer

- Volet Accompagner les projets de revitalisation des territoires
- Volet Organiser un développement équilibré et en réseau
- Volet Anticiper les défis communs face au changement climatique et à la limitation des ressources

Axe 3 : Fédérer

4. Instances du Dialogue métropolitain en 202315

1 Préalable Amplifier les coopérations au service d'une dynamique métropolitaine soucieuse des équilibres

Une démarche politique pour organiser les équilibres territoriaux

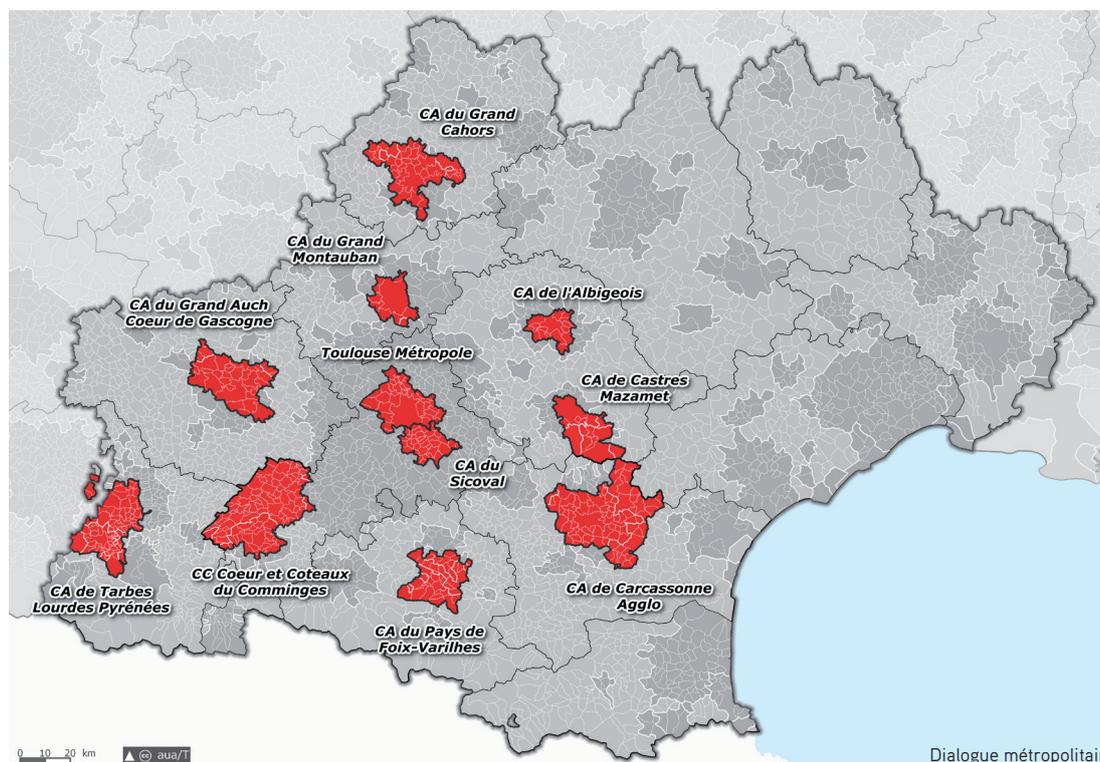
Le Dialogue métropolitain forme un vaste espace structuré par une métropole et des territoires d'équilibre. Cet espace connaît depuis plusieurs décennies une forte croissance démographique, économique et urbaine. En parallèle, le bouleversement climatique, les pressions accrues sur les écosystèmes et les espaces agricoles posent comme défi collectif la conciliation du développement et de la sobriété, équation de plus en plus compliquée qui réclame un dialogue accru pour organiser les solidarités.

La conviction que le développement harmonieux de chacun bénéficie à tous

L'association est née de la volonté politique que la dynamique métropolitaine bénéficie à tous : territoires urbains, périurbains et ruraux. Cette volonté initiale demeure aux fondements du Dialogue métropolitain. Vient s'y ajouter la conscience que la dynamique des territoires d'équilibre bénéficie aussi à la Métropole. Cette communauté de destin est d'ailleurs reconnue par la Région Occitanie-Méditerranée dans son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui identifie « les étoiles toulousaines » comme un espace où il s'agit d'organiser les équilibres territoriaux.

La capacité des territoires du Dialogue métropolitain à offrir des conditions d'accueil de qualité passe nécessairement par la recherche de solidarités et de complémentarités avec les autres territoires et aura un effet d'entraînement régional. Le Dialogue métropolitain de Toulouse est ainsi par nature ouvert aux agglomérations voisines souhaitant participer à la démarche.

Les 11 intercommunalités membres de l'ADMT



1,5 million
d'habitants en 2019
soit
25 %
de la population
d'Occitanie

2. Un projet construit sur le bilan de la coopération 2014-2022

Le nouveau projet de coopération du Dialogue métropolitain a été construit sur le bilan et les attentes exprimées par les territoires membres lors d'entretiens réalisés début 2022.

Dépasser des exercices d'observation

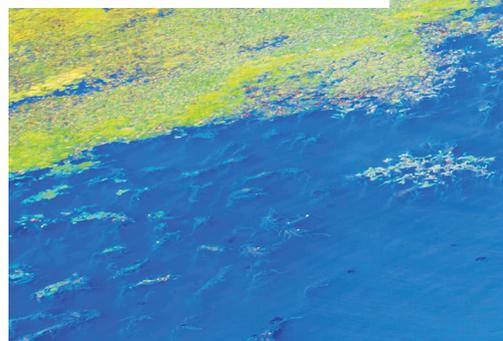
Les études menées entre 2014 et 2022 ont permis d'éclairer les dynamiques territoriales au sein du Dialogue métropolitain, de donner corps à cet espace dans des études permettant aux territoires de se connaître, de se situer les uns par rapport aux autres mais aussi de se situer collectivement à une échelle plus large. Le lancement d'un club des chefs de projets Action Cœur de Ville en 2017 a proposé d'expérimenter un autre format de coopération tourné vers le partage d'expériences et de bonnes pratiques, au-delà des exercices d'observation réalisés jusque-là. Cette instance technique permettant la réappropriation de bonnes pratiques par les territoires a été plébiscitée.

Les années 2016 et 2018 ont été marquées par l'organisation de deux éditions de la Biennale européenne des patrimoines, manifestation perçue comme emblématique du Dialogue métropolitain par son caractère concret, ayant permis de donner une réalité au Dialogue métropolitain et de renforcer les liens entre les territoires membres. Cet événement a toutefois été perçu comme demandant trop d'investissement humains aux collectivités mais aussi comme trop élitiste. L'arrêt de la Biennale européenne des patrimoines après seulement deux éditions a été symptomatique de l'essoufflement du Dialogue métropolitain, les collectivités n'arrivant plus à saisir l'orientation du Dialogue métropolitain.

Renforcer une scène de dialogue à l'échelle métropolitaine

Les évolutions du contexte « supra » du Dialogue métropolitain viennent réinterroger les équilibres au sein de l'association. Ainsi, si certains territoires estiment que la forte croissance de la Métropole renforce le besoin de rééquilibrages territoriaux, d'autres soulignent que leurs territoires vivent bien dans leurs bassins de vie, certaines villes d'équilibre connaissant depuis quelques années une attractivité accrue. Les politiques d'aménagement du territoire national et régional ont par ailleurs posé des cadres d'intervention nouveaux dans cette optique de rééquilibrage via des dispositifs de contractualisation (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Bourgs-centre...). La Région est ainsi identifiée comme un partenaire incontournable pour les agglomérations dans leurs politiques d'aménagement et de revitalisation, celle-ci étant devenue cheffe de file de l'aménagement du territoire. Néanmoins, pour certaines agglomérations, la nouvelle échelle régionale très vaste rend d'autant plus nécessaire une échelle intermédiaire telle que celle du Dialogue métropolitain.

Cette recherche d'un nouvel échelon fait aussi écho au besoin partagé d'une scène de dialogue avec la Métropole. En effet, si certains territoires ont déjà formalisé des coopérations bilatérales avec la Métropole, via des Contrats de partenariat, de réciprocité ou des coopérations institutionnalisées (SMEAT, Tisséo), la majorité des agglomérations n'ont pas de cadre d'échange avec Toulouse Métropole en-dehors du cadre du Dialogue Métropolitain.



Proposer des formats de coopération souples pour garantir leur pérennité

Les territoires rencontrés ont tous plébiscité la poursuite du Dialogue métropolitain avec un format souple qui puisse impulser des démarches, celles-ci pouvant également trouver leurs concrétisations en dehors de l'association. Celle-ci doit ainsi pouvoir servir d'incubateur pour des coopérations sans nécessairement être maître d'œuvre d'un projet. Dans cette perspective, les territoires ont exprimé le souhait de trouver différents formats et périmètres de coopération pour traiter des sujets à des échelles variables (bilatéral, multilatéral), l'important étant d'inscrire des commandes à l'agenda politique.



3. Projet de coopération 2023-2026

Axe 1 : Dialoguer

Le Dialogue métropolitain est fondé sur le partage des dynamiques et défis rencontrés par chaque intercommunalité membre sur des sujets qui se font écho à l'échelle de l'aire métropolitaine. Le dialogue entre territoires est ainsi nécessaire pour créer un cadre propice aux coopérations. Cela passe par de l'interconnaissance, l'identification d'axes stratégiques de coopération, le partage de bonnes pratiques et le retour d'expériences. Ce dialogue doit être animé dans les instances politiques et techniques de l'association :

L'assemblée générale du Dialogue métropolitain de Toulouse qui réunit les présidences des territoires membres ainsi que la Région Occitanie-Méditerranée en tant que membre associé de l'association. Cette instance se réunit deux fois par an.

Le bureau du Dialogue métropolitain de Toulouse réunit le président, le secrétaire et le trésorier de l'association en amont de l'assemblée générale de mi-année pour arrêter les comptes de l'association.

La conférence des présidences du Dialogue métropolitain de Toulouse, nouvelle instance politique proposée comme lieux d'échange et de débat privilégié entre Présidentes et Présidents des intercommunalités membres. Elle

se réunit une fois par an autour de sujets stratégiques identifiés en conférence des directions pour lesquels un besoin de coordination entre EPCI se fait ressentir et qui pourraient donner lieu à l'écriture de dires de l'ADMT (ex. : ZAN, desserrement économique, maillage ferroviaire, ZFE...). Des intervenants extérieurs pourront y être invités (expertise spécifique, retour d'expérience de territoires...).

La conférence des directions réunit les directions générales et cabinets des présidences du Dialogue métropolitain de Toulouse. Elle se réunit deux fois par an en amont des assemblées générales et en tant que de besoin pour échanger sur des sujets stratégiques et opérationnels. De la même manière que la conférence des présidences, elle peut solliciter des interventions extérieures.

Des clubs techniques en lien avec les volets de coopération portés sur le mandat (cf. partie ci-après). Ces instances de partage d'expériences et de bonnes pratiques réunissent des techniciens référents de chaque collectivité. Elles sont pilotées par des binômes d'élus référents de collectivités différentes. Les clubs se réunissent quatre fois par an. Ils mobilisent en tant que de besoin des expertises extérieures.

Axe 2 : Coopérer

Dans une recherche d'adaptabilité et de pérennité des dispositifs, un format souple de coopération est proposé ayant pour objectifs principaux la mutualisation d'expériences, de pratiques, de méthodes, ainsi que l'impulsion de dynamiques pouvant trouver leur concrétisation dans et en dehors du Dialogue métropolitain, l'idée étant que ce dernier puisse servir d'incubateur pour des coopérations sans nécessairement être maître d'œuvre d'un projet.

Pour chaque mandature, des volets de coopération sont identifiés autour d'enjeux stratégiques communs aux territoires du Dialogue métropolitain et pour lesquels un dialogue, une parole, voire des actions à l'échelle métropolitaine peuvent être pertinents. Il s'agit bien, à travers chacun de ces volets, de consolider l'alliance des territoires du Dialogue métropolitain, de favoriser la réciprocité entre eux.

Ces volets sont pilotés par des binôme d'élus d'intercommunalités différentes, garants de la

bonne conduite des actions et de la plus-value du Dialogue métropolitain de Toulouse sur ces dernières pour le compte de l'assemblée générale.

L'animation de chaque volet stratégique de coopération se fait à travers des clubs techniques. Ces instances sont le lieu de partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les territoires du Dialogue métropolitain et sont aussi ouvertes à des interventions extérieures (institutions, collectivités, spécialistes...) qu'elles mobilisent en tant que de besoin.

Les clubs techniques rattachés aux volets de coopération pourront identifier des actions complémentaires à mettre en œuvre : ingénierie d'accompagnement, études et veilles ciblées, réponses à appels à projets et appels à manifestation d'intérêt, master class, promotion et événementiel...

Pour le mandat 2022-2026, les **trois volets de coopération** suivants ont été identifiés ainsi que les élus référents pour chacun :

1. Accompagner les projets de revitalisation des territoires :

Thomas Fromentin
Président de L'Agglo
Foix-Varilhes

Annette Laigneau
Vice-Présidente
de Toulouse Métropole

2. Organiser un développement équilibré et en réseau :

Magali Gasto-Oustric
Présidente de Cœur
et Coteaux du Comminges

Jacques Oberti
Président du Sicoval

3. Anticiper les défis communs face au changement climatique et à la limitation des ressources :

Régis Banquet
Président de Carcassonne Agglo

Marie-Claude Berly
Vice-Présidente
du Grand Montauban

Axe 2 : Coopérer

Volet de coopération 1

Accompagner les projets de revitalisation des territoires

Le constat

L'attractivité des territoires du Dialogue métropolitain est contrebalancée par des problématiques de dévitalisation des centralités, qu'il s'agisse des centres-villes, des centralités secondaires ou des entrées de ville.

Ces territoires se saisissent déjà de cadres d'intervention pour répondre aux problématiques de perte d'attractivité de leurs centralités, entrées de ville, quartiers de gare. De multiples dispo-

sitifs contractuels sont ainsi mobilisés par une grande partie des territoires du Dialogue métropolitain pour accompagner leurs projets de revitalisation (Action Cœur de Ville centralités en entrées de ville, Petites Villes de Demain, Bourgs centres Occitanie...). Des projets et opérations par domaines d'intervention sont aussi portés en dehors des dispositifs contractuels (habitat, commerces, espaces publics...).

Le besoin

Ce volet de coopération a pour objectif de permettre la poursuite, l'amplification et l'extension à d'autres espaces des projets de revitalisation des territoires pour renforcer les centralités dans leur rôle de pôles « attracteurs » mais aussi d'animation et de cohésion sociale. Il est ainsi entendu que le rééquilibrage territorial à l'échelle des « étoiles toulousaines » passe nécessairement par le renforcement des centralités urbaines.

Il s'agira d'aborder dans leur globalité les enjeux de revitalisation des centralités en proposant une approche transversale (planification, projet urbain, espaces publics, habitat, commerce, services, équipements...) et de partager des retours d'expériences et bonnes pratiques pour impulser des dynamiques dans l'ensemble des territoires du Dialogue métropolitain.

La plus-value du Dialogue métropolitain

Le Dialogue métropolitain se positionne en accompagnement et soutien de l'ensemble des projets de revitalisation pour amplifier les dynamiques de projets, permettre leur capitalisation. Elle propose ainsi de répondre au besoin technique de territoires parfois en manque d'ingénie-

rie : partager des expériences et bonnes pratiques, bénéficier d'expertises pointues, bénéficier d'un appui en matière d'ingénierie... Il s'agit d'amplifier l'efficacité des dispositifs sans remise en cause de l'autonomie des territoires.

ANIMATION ET ACTIONS PROPOSÉES :

Club revitalisation des territoires

Dans la lignée du club des chefs de projet Action Cœur de Ville (ACV), il s'agit de créer et d'animer un club Revitalisation des territoires en l'étendant à d'autres dispositifs, contractuels ou non. Telle une plate-forme d'échange, elle diffuse les retours d'expériences et bonnes pratiques des territoires du Dialogue métropolitain, permet de partager les problématiques communes et fait appel, en tant que de besoin, à des experts pour des sessions d'approfondissement technique.

Le club est piloté par **Thomas Fromentin**, Président de L'Agglo Foix-Varilhès, et **Annette Laigneau**, Vice-présidente de Toulouse Métropole.

Il est en premier lieu destiné aux responsables des services aménagement, habitat, commerce, aux chefs de projets ACV, Petites villes de demain et autres dispositifs, ainsi qu'aux managers de centre-ville.

Il se réunit quatre fois par an avec l'animation de l'AUAT, en s'appuyant sur le pôle planification et le pôle projet urbain. D'autres personnes des équipes de l'AUAT ont aussi été identifiées dans le cas où des expertises plus opérationnelles devaient être mobilisées (foncier, mobilité, habitat, commerce).

Des expertises ciblées pourront être commandées en fonction des besoins identifiés par le club et qui feront l'objet d'une proposition des élus référents en assemblée générale.

Veille, études ciblées et soutien de candidatures à appels à projets

Les animateurs du club mèneront une veille sur les appels à projets de revitalisation urbaine afin d'anticiper les candidatures et les besoins de soutien ou de mutualisation. Des études ciblées pourront être engagées en cohérence.

En fonction des opportunités, les territoires du Dialogue métropolitain pourront se positionner en soutien aux stratégies territoriales des uns et des autres. Ils pourront ainsi rédiger des paragraphes communs ou des réponses collectives à des appels à projets, démontrant la cohérence et la complémentarité des stratégies de territoires à l'échelle du Dialogue métropolitain.

Ces appuis pourront être apportés par l'AUAT ou tout autre organisme compétent.



Axe 2 : Coopérer

Volet de coopération 2

Organiser un développement équilibré et en réseau

Le constat

La Métropole toulousaine concentre des activités économiques productives et à haute valeur ajoutée qui en font un moteur du dynamisme régional. Cette concentration est interrogée au regard des problématiques de déplacements domicile-travail et de rareté foncière au sein de la Métropole. En parallèle,

l'arrivée annoncée de la LGV questionne la pérennité de ce modèle territorial et impose un partage des modalités du desserrement économique. Ce desserrement est à considérer aussi au regard de l'impératif national du Zéro artificialisation nette, dont la répartition régionale est attendue.

Le besoin

Les agglomérations et la Métropole souhaitent favoriser les complémentarités plutôt que développer les concurrences entre leurs territoires. L'enjeu sur le temps du mandat est ainsi d'organiser le partage sur les projets relevant de certaines filières stratégiques, avant d'envisager à moyen terme des coopérations économiques.

En termes d'**économie** et en lien avec le ZAN, les membres du Dialogue métropolitain souhaitent que la Métropole impulse une réflexion sur le nécessaire desserrement économique, à commencer par de l'interconnaissance entre développeurs économiques locaux pour échanger sur des opportunités de projet et les capacités foncières d'accueil à mettre en face. Il s'agira aussi de partager les enjeux autour de grandes filières économiques, d'économie circulaire, de boucles locales d'approvisionnement, de décarbonation et de réindustrialisation.

En termes de **transports**, un grand nombre d'EPCI du Dialogue métropolitain ont apporté leur soutien financier au GPSO sans pour autant être desservis directement. Les membres souhaitent donc que le Dialogue métropolitain apporte un soutien politique au renforcement du maillage régional (liaisons ferroviaires, interconnexions avec la LGV...) qui est essentiel à l'irrigation des territoires.

En termes d'**enseignement supérieur et de recherche** (ESR), les membres du Dialogue soutiennent le maillage en antennes universitaires délocalisées, qui sont un levier de développement local et un enjeu de cohésion sociale, permettant le maintien de jeunes étudiants et actifs dans les territoires.

La plus-value du Dialogue métropolitain

Le Dialogue métropolitain se positionne ainsi comme une scène de dialogue pour apporter un soutien aux projets de rééquilibrage territorial et

pour répondre à un premier niveau de coopération sur le sujet : l'interconnaissance et le partage d'informations.

ANIMATION ET ACTIONS PROPOSÉES :

Club Développement équilibré et en réseau

Avec le club Développement équilibré et en réseau, il s'agit de partager les stratégies de développement économiques des territoires participant au nécessaire desserrement économique.

Le club est piloté par **Magali Gasto-Oustric**, Présidente de Cœur Coteaux du Comminges, et **Jacques Oberti**, Président du Sicoval.

Il est en premier lieu destiné aux responsables des services économie, emploi des collectivités.

Il se réunit quatre fois par an avec l'animation du pôle cohésion sociale et attractivités de l'AUAT. D'autres personnes des équipes de l'AUAT ont aussi été identifiées dans le cas où des expertises plus spécifiques devaient être mobilisées (mobilités, ESR...).

Des expertises ciblées pourront être commandées en fonction des besoins identifiés par le club et qui feront l'objet d'une proposition des élus référents en assemblée générale. Ce club pourra ainsi, en tant que de besoin, inviter des experts des filières stratégiques pour bénéficier de leur regard.

Veille et études ciblées

Les animateurs du club mèneront une veille continue. Des études ciblées pourront être engagées en cohérence.

Ces appuis pourront être apportés par l'AUAT ou tout autre organisme compétent.



Axe 2 : Coopérer

Volet de coopération 3

Anticiper les défis communs face au changement climatique et à la limitation des ressources

Le constat

Le territoire du Dialogue métropolitain est très exposé au changement climatique, avec de forts impacts notamment sur la ressource en eau, les ressources énergétiques, alimentaires et les sols. Les territoires s'organisent déjà pour favoriser

les circuits courts, notamment sur les filières agricoles avec des coopérations existantes entre certains territoires (contrats de réciprocité ou de partenariat) et des bassins de consommation importants (Métropole et villes d'équilibre).

Le besoin

La pression sur les ressources naturelles, énergétiques et agricoles ainsi que l'évolution du contexte législatif (ZAN) demande de partager les enjeux communs aux territoires du Dialogue métropolitain. Ces sujets doivent être questionnés au regard des choix d'aménagement et du fonctionnement du territoire métropolitain en

s'intéressant aux stratégies et plans d'actions des collectivités.

Dans une vision prospective et face à l'accélération des changements, il s'agira aussi d'anticiper la recomposition des gouvernances et l'organisation des solidarités (solidarités amont-aval / urbain-rural / producteurs-consommateurs).

La plus-value du Dialogue métropolitain

Le Dialogue métropolitain se positionne comme une scène de dialogue pour apporter un soutien aux enjeux soulevés par le changement clima-

tique et pour répondre à un premier niveau de coopération sur le sujet : l'interconnaissance et le partage d'informations.

ANIMATION ET ACTIONS PROPOSÉES :

Club Transition écologique

Avec le club Transition écologique, il s'agit de partager les stratégies des territoires du Dialogue métropolitain face aux changements climatiques et d'anticiper ces effets en matière de gouvernance et de solidarités notamment.

Le club est piloté par **Régis Banquet**, Président de Carcassonne Agglo, et **Marie-Claude Berly**, Vice-présidente du Grand Montauban.

Il est en premier lieu destiné aux responsables des services environnement, énergies des collectivités.

Il se réunit quatre fois par an avec l'animation de l'AUAT, en s'appuyant sur le pôle transition écologique et le pôle planification. D'autres personnes des équipes de l'AUAT ont aussi été identifiées dans le cas où des expertises plus spécifiques devaient être mobilisées (énergies notamment).

Des expertises ciblées pourront être commandées en fonction des besoins identifiés par le club et qui feront l'objet d'une proposition des élus référents en assemblée générale. Ce club pourra ainsi, en tant que de besoin, inviter des experts des filières stratégiques pour bénéficier de leur regard.

Veille et études ciblées

Les animateurs du club mèneront une veille continue. Des études ciblées pourront être engagées en cohérence.

Ces appuis pourront être apportés par l'AUAT ou tout autre organisme compétent.



Axe 3 : Fédérer

Le Dialogue métropolitain de Toulouse peut miser sur l'effet de masse pour porter la parole de l'aire métropolitaine aux échelons territoriaux supérieurs.

Les membres se réservent ainsi la possibilité de rédiger et de diffuser des dires métropolitains pour contribuer à des réflexions, schémas ou projets nationaux et régionaux. Ces dires pourront, si nécessaire, s'appuyer sur des expertises ciblées. Le Dialogue métropolitain peut aussi être porteur de réponses communes à appels à manifestation d'intérêt et appels à projets. Ces réponses peuvent être à géographie variable, concerner l'ensemble des territoires ou uniquement quelques-uns.

De la même façon, les actions du Dialogue métropolitain pourront être menées de manière multilatérale ou prendre la forme de démarches bilatérales de type contrat de réciprocité ou de partenariat.

Enfin, la mutualisation des moyens doit aussi permettre au Dialogue métropolitain de solliciter d'autres territoires français ou européens pour des retours d'expériences. Des grandes institutions et experts de renom pourront aussi être invités à partager leurs savoirs et savoir-faire au sein des instances de l'association.

4 Instances de l'association du Dialogue métropolitain de Toulouse en 2023

INSTANCES POLITIQUES

Assemblée générale

(2 fois par an)

PRÉSIDENT :
Jean-Luc Moudenc
Président de Toulouse Métropole

Présidences des EPCI
membres de plein droit

Présidence de la Région
Occitanie, membre associé

Bureau

(1 fois par an)

PRÉSIDENT :
Jean-Luc Moudenc
Président de Toulouse Métropole

SECÉTAIRE :
Régis Banquet
Président
de Carcassonne Agglo

TRÉSORIER :
Thierry Deville
Vice-président
du Grand Montauban

Conférence des Présidences

(1 fois par an)

PRÉSIDENT :
Jean-Luc Moudenc
Président de Toulouse Métropole

Présidences des EPCI
membres de plein droit

INSTANCES TECHNIQUES

Conférence des directions

(3 fois par an minimum)

Directions générales et cabinets
des présidences

Club Revitalisation des territoires

(4 fois par an)

ÉLUS RÉFÉRENTS :
Thomas Fromentin
Président de
L'Agglo Foix-Varilhes
Annette Laigneau
Vice-présidente de
Toulouse Métropole

Club Développement équilibré et en réseau

(4 fois par an)

ÉLUS RÉFÉRENTS :
Magali Gasto-Oustric
Présidente de Cœur Coteaux
du Comminges
Jacques Oberti
Président du Sicoval

Club Transition écologique

(4 fois par an)

ÉLUS RÉFÉRENTS :
Régis Banquet
Président de Carcassonne Agglo
Marie-Claude Berly
Vice-présidente du
Grand Montauban



Dialogue métropolitain de Toulouse – Immeuble le Belvédère
11 boulevard des Récollets – CS 97802 – 31078 Toulouse cedex 4 – Tél. 06 51 22 22 17

Document réalisé par :